

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-AC79

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	30 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	30 000 000
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel a vocation à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessaire prolongation en 2021 du fonds de soutien spécifique à la diffusion hertzienne et numérique, adopté dans la Loi de finances rectificative pour 2020 (3), en faveur des radios privées et des télévisions locales.

Malgré un léger rebond à la rentrée, les recettes publicitaires des radios privées et télévisions locales continuent d'être durement touchées par la crise liée à la COVID-19.

Afin de leur permettre de continuer à absorber les conséquences de cette période de récession, de poursuivre leur action en faveur de l'animation des territoires et de préserver le pluralisme des médias, il paraît nécessaire de renouveler cette aide exceptionnelle à la diffusion.

Pour en assurer la recevabilité financière, cet amendement d'appel ajoute 30 millions d'euros à l'action 06 – Soutien à l'expression radiophonique locale - du programme n° 180 « Presse et médias » obtenus en retranchant 30 millions d'euros à l'action 01 – Livre et lecture - du programme n° 334 « Livres et industries culturelles ».